

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2008 – 637 du 27 Octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la lettre N° 074/MS/DC/SGM/DNPS/PNLLUB/SA du 11 février 2009 complétée par la lettre N°490/MS/DC/SGM/DNPS/PNLLUB/ du 09 février 2009.

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE

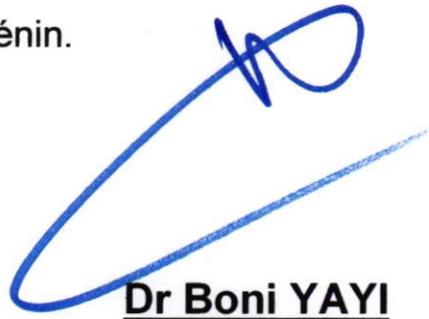
Article 1^{er} : sont nommées à titre exceptionnel et Civil dans l'Ordre National Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception, les personnalités Béninoises dont les noms suivent :

- Madame Solange YAYI ALLECHI ;
- Docteur Roch Christian JOHNSON ;
- Monsieur Emile CHINA, Président ARFB.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 avril 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr Boni YAYI

Pour le Grand Chancelier,
Le Vice Grand Chancelier.



Romain VILON – GUEZO

Ampliations : PR4 – AN4 – CC2 – CS2 – HCJ2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES26 – GCONB20 – SGG4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 03.